

Tribune fermée : le Stade lavallois table sur 200 000 euros de perte



Philippe Jan et Benoît Maurice, président et membre du Directoire. © Jean-François Quinebêche

Mardi soir, le président Philippe Jan et Erwan Bihel, membre du Directoire, s'interrogeaient toujours sur la stratégie à envisager suite à la fermeture de la tribune Crédit Mutuel. Elle avait été ordonnée le 23 novembre pour des raisons de sécurité par Jean-Christophe Boyer, maire et président de Laval Agglo, « suite à l'apparition de traces de corrosion sur certains tubulaires ». Quelques clichés entre de bonnes mains montrent même des tubulaires éventrés.

L'expertise est toujours en cours. Les travaux de dépose d'une traverse, aux fins d'expertise, ont commencé dès le lundi suivant. « **Aujourd'hui, explique Erwan Bihel, c'est un problème pour l'image du Stade lavallois, pour les spectateurs, et cela constitue, bien sûr, un manque à gagner pour le Stade lavallois. Alors que nous n'y sommes, je le répète, pour rien.** »

Selon Benoît Maurice, autre membre du Directoire, le club a d'ores et déjà tablé sur une perte de 200 000 euros d'ici la fin de la saison, « **car on ne compte pas sur une réouverture rapide de la tribune.** » Le-Basser ne dispose plus en effet que de 4200 places assises dont il faut enlever 2 550 places réservées aux abonnés. Reste 1 650 places à vendre pour chaque match. Les membres de la direction du club, ainsi que les services billetterie et sécurité, réunis régulièrement, ont d'abord paré au plus pressé en réorganisant l'accueil des abonnés dans la grande tribune. Philippe Jan : « **Je n'ai pas honte d'accueillir les gens, on fait ce que l'on peut, le moins pire possible.** »

Dans une notification reçue il y a quelques jours, la LFP dit au club avoir pris acte de la fermeture de la tribune. Pas de sanction dans l'immédiat, donc, le stade étant considéré comme en travaux. Mais la capacité d'accueil d'un stade de Ligue 2 répond à un cahier des

charges précis qui recommande 12 000 places dont 8 000 assises. Cette capacité d'accueil octroie au Stade lavallois un certain nombre de points dans le cadre de la « licence club », système de notation globale qui permet d'obtenir, à condition de récolter au moins 5 000 points sur les 10 000 en jeu, 20 % des droits TV, soit 800 000 euros. Le Stade lavallois culmine à 5 100. Philippe Jan : « **A terme, on pourrait perdre les points relatifs aux infrastructures du stade.** » Erwan Bihel : « **Si nous perdions ces 800 000 euros, ce serait terrible.** »

En attendant les résultats de l'enquête, « **de savoir si la tribune Crédit Mutuel est réparable ou non** », Philippe Jan et son équipe se sont renseignés sur la location de tribunes modulaires qui pourraient être positionnées derrière chaque but, en attendant. Résultat approximatif, hors taxes ni études de sols : « **40 000 euros la location par match pour une tribune de 3 000 places, 140 000 euros les six mois !** » Le Stade lavallois est bel et bien dans l'impasse à ce jour.

Mathieu COUREAU.